



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le dix-neuf juin 2020, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	17	Votants :	19
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Sébastien VELLUET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Hélène LEVERNIEUX, Alexandre SIGNORET, Katia EMIG					
Représentés :	Taouès COLL représentée par Alain SCHMITT, Bénédicte ALLENET représentée par Vincent PAIN					
Absents :						
Secrétaire :	Alain SCHMITT					

A 20h35 le quorum étant atteint, Monsieur Bernard GLEIZE, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain SCHMITT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2020 au vote. Il est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'ajout de 3 délibérations :

- Attribution d'une prime COVID
- Prise de fonction des élus
- Désignation des délégués au SIAB

Le conseil municipal approuve l'ajout de ces 3 délibérations.

Délibération n°25/2020 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 du budget assainissement

Après s'être fait présenter le compte de Gestion et le Compte Administratif, et considérant la concordance entre le Compte de Gestion du Trésorier de Palaiseau et le Compte Administratif de l'ordonnateur, à l'issue du rapport de Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François HILLION quitte la salle du Conseil Municipal de Vauhallan,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2019 et donne quitus à Madame le Trésorier de Palaiseau pour sa bonne gestion, adopte le Compte Administratif du budget Assainissement 2019 qui s'établit comme suit :

- Excédent d'exploitation 2019 : 87 371,61 €
- Déficit d'investissement 2019 : 105 747,37 €
- Déficit Total : 18 375,76 €

A l'issue du vote Monsieur Hillion regagne la salle du Conseil Municipal.

Délibération n°26/2020 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 du budget principal de la Ville

Après s'être fait présenter le compte de Gestion et le Compte Administratif, et considérant la concordance entre le Compte de Gestion du Trésorier de Palaiseau et le Compte Administratif de l'ordonnateur, à l'issue du rapport de Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François HILLION quitte la salle du Conseil Municipal de Vauhallan,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2019 et donne quitus à Madame le Trésorier de Palaiseau pour sa bonne gestion, adopte le Compte Administratif du budget Principal de la ville 2019 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé 2019 : 382 614,08 €
- Déficit d'investissement cumulé 2019 : 174 348,81 €
- Excédent Total : 208 265,27 €

A l'issue du vote Monsieur Hillion regagne la salle du Conseil Municipal.

Délibération n°27/2020 : Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget assainissement et du budget principal

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé : 382 614,08 € (Résultat de fonctionnement ville)
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 87 371,61 € (Résultat de fonctionnement Assainissement)
- 001 Déficit d'investissement reporté : 280 096,18 € (105 747,37 € pour l'assainissement et 174 348,81 € pour le budget principal)

Délibération n°28/2020 : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, octroie aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2020
A.V.B.	150 €
Amicale du personnel	3 000 €
ARAC	100 €
Croix Rouge	150 €
APEIV	200 €
Football Club de Vauhallan	1 000 €
LCV	16 000 €
Le Pétanque Club	200 €
Pompiers d'Igny	300 €
Société de Chasse	150 €
Syndicat d'Initiative	450 €
UNC	100 €
Atelier Bambou	200 €
Vauhallan Karaté Wado Ryu	400 €
Secours Catholique	150 €
PEEP Emile Zola	200 €
Association Sportive du collège E. Zola	255 €
Association DON Covid	150 €
TOTAL	23 155 €

Dit qu'un acompte a été versé au LCV pour un montant de 10 000 €, précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 à l'article 6574.

Délibération n°29/2020 : Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, comme suit, les taux des deux taxes, pour l'année 2020 :

Taxe sur le Foncier Bâti : 16,67 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 70,04 %

Délibération n°30/2020 : Budget Supplémentaire sur le budget principal de la Ville

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre en section de fonctionnement à 94 871,61 € et en section d'investissement à 358 996,18 €.

Délibération n°31/2020 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du contrat tels que définis ci-après :

- Montant : 300 000,00 €
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,25 %
- Commission d'engagement : 250,00 €
- Commission de non utilisation : taux fixe de 0,05%

Et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette ouverture de ligne de trésorerie.

Délibération n°32/2020 : Réalisation d'un emprunt de 300 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du contrat tels que définis ci-après :

- Montant : 300 000,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,00 %
- Frais de dossier : 150,00 €
- Echéance trimestrielle

Et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Délibération n°33/2020 – Tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, et de l'accueil de loisirs

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit :

	Restauration scolaire	Garderie du matin	Garderie du soir (17h00 - 18h00) (18h00 - 19h00)	Etude surveillée (Élémentaire)
	1,08 €	0,67 €	0,82 €	1,18 €
501 € < QF ≤ 2 000 €	Compris entre 1,08 € et 5,91 €	Compris entre 0,67 € et 2,93 €	Compris entre 0,82 € et 3,30 €	Compris entre 1,18 € et 5,04 €
2 001 € < QF < 4 500 €	Compris entre 5,91 € et 7,21 €	Compris entre 2,93 € et 3,40 €	Compris entre 3,30 € et 4,53 €	Compris entre 5,04 € et 5,96 €
QF ≥ 4 500 €	7,21 €	3,40 €	4,53 €	5,96 €

	forfait Journée sans sortie	forfait Journée avec sortie	forfait demi-journée sans sortie	forfait demi-journée avec sortie
Q.F. ≤ 500 €	6,28 €	11,00 €	3,24 €	7,89 €
501 € < QF ≤ 2 000 €	Compris entre 6,28 € et 9,26 €	Compris entre 11,00 € et 16,47 €	Compris entre 3,24 € et 4,65 €	Compris entre 7,89 € et 11,83 €
2 001 € < QF < 4 500 €	Compris entre 9,26 € et 15,75 €	Compris entre 16,47 € et 27,06 €	Compris entre 4,65 € et 7,89 €	Compris entre 11,83 € et 19,21 €
QF ≥ 4 500 €	15,75 €	27,06 €	7,89 €	19,21 €

Approuve les cas particuliers comme suit :

- Pour les PAI une réduction de 25% sera appliquée sur le tarif calculé en fonction du quotient familial
- Pour les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés en même temps à Vauhallan, une réduction de 50% sera appliquée pour le 3^{ème} enfant et les suivants sur le tarif calculé en fonction du quotient familial
- Pour le personnel communal et les enseignants une réduction de 50% sera appliquée sur le tarif calculé en fonction du quotient familial

Délibération n°34/2020 – Tarifs des portages à domicile

Considérant qu'il y a lieu de revoir le tarif des repas portés à domicile compte tenu du taux de révision des repas de 1,0191 % ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif à 5,27 € concernant les repas portés à domicile à compter du 1^{er} septembre 2020.

Délibération n°35/2020 : Demande de subvention à la Communauté Paris-Saclay pour la fête de la science

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la CPS pour la Fête de la science – Edition 2020, autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier demande et au mandatement de cette subvention.

Délibération n°36/2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la fête de la science

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour la Fête de la science – Edition 2020, autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier demande et au mandatement de cette subvention.

Délibération n°37/2020 Attribution du marché « Exploitation des installations de chauffages des bâtiments communaux pour la période 2020-2026 »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de fournitures courantes et de services passé selon la procédure adaptée pour l'exploitation des installations de chauffages des bâtiments communaux pour la période 2020-2026 à la société CRAM SAS pour un montant de 229 979,89 € H.T. et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

Délibération n°38/2020 Modification du temps de travail d'un agent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020, d'un emploi permanent à *temps non complet* (à 28 heures hebdomadaires) d'Adjoint Administratif
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à *temps complet* (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint Administratif
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Délibération n°39/2020 Adhésion à Pole Emploi

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer la convention d'adhésion dont le formulaire est annexé à la délibération et dit que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de la ville.

Délibération n°40/2020 : Création d'un Conseil Consultatif de la Vie Associative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA) et approuve la charte.

Délibération n°41/2020 : Numérotage du Bois Maréchal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- Le numéro 1 Bois Maréchal pour la parcelle cadastrée AB0003
- Le numéro 3 Bois Maréchal pour la parcelle cadastrée AB0002
- Le numéro 5 Bois Maréchal pour la parcelle cadastrée AB0001

Délibération n° 42/2020 : Commission Communale des Impôts Directs

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions de l'article 1650 susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dresse la liste de présentation de trente-deux contribuables répondant aux critères fixés par l'article 1650 du Code Général des Impôts figurant en annexe à la présente délibération.

Délibération n°43/2020 : Désignation des membres de la commission de contrôle dans le cadre du Règlement Electoral Unique (REU)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres de la commission de contrôle dans le cadre du REU suivants :

- Hélène LEVERNIEUX
- Olivier MUSY
- Eric MORISSET
- François HILLION
- Katia EMIG

Délibération n°44/2020 : Attribution d'une prime COVID

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une prime de 1 000 € à Rodolphe AUBERT pour son engagement professionnel dans la gestion de la crise du COVID dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal

Délibération n°45/2020 : Prise de fonction des élus

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le Maire, les Adjoints et les conseillers délégués ont pris leurs fonctions à compter du 26 mai 2020.

Délibération n°46/2020 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (S.I.A.B.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'annuler la délibération n°19/2020, et de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des délégués du SIAB.

Après avoir voté à main levée à la majorité 17 voix et 2 abstentions, Monsieur Pascal NAWROCKI et Madame Dominique DUMAS sont élus comme titulaires et Monsieur Eric MORISSET et Madame Geneviève SHATER sont élus comme suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Vallée de la Bièvre (S.I.A.B.).

Tirage au sort des jurés d'assises

- FRISON Benoit – né le 03/10/1984 – 27 rue de l'Eglise
- MARIEN Philippe – né le 11/12/1974 – 25 rue Jean Mermoz
- GARCIA Marcel – né le 20/05/1942 – 18 rue de la Prairie
- MEFFRE Geneviève – née le 28/04/1956 – 27 rue de l'Eglise
- MEUNIER Annie – née le 02/02/1947 – 21 rue des Caves
- ALBERT Patrice – né le 05/07/1966 – 10 rue Charles Péguy

Clôture de la séance à 21h40